



bonjour, je souhaiterai etre conseiller

Par **marcos16**, le **24/07/2008** à **15:44**

Bonjour, rnMa question concerne la vente d'un véhicule que j'ai vendu le 1er Mai 2004. Celui ci est tombé en panne avec le nouveau propriétaire le 12 juin 2004. Celui ci s'est retourné contre l'ancien propriétaire, donc moi pour vice caché! D'après l'expertise il s'agirait d'un kit de suspension monté le 13 septembre 2002 alors que je ne possédait pas la voiture, qui aurait entraîné la rupture de la boîte de vitesse. J'ai perdu le procès contre ce monsieur et j'ai dû payer la somme de 12000€ environ.rnN'étant pas le propriétaire ayant apporté la modification du kit de suspension, j'ai voulu me retourner contre l'ancien propriétaire que je nommerai Y. Sauf qu'il n'est pas le vendeur direct du véhicule, en effet celui m'ayant vendu le véhicule n'avait pas fait le changement de carte grise! rnM'ayant retourné contre Monsieur Y, j'ai à nouveau perdu le procès et je dois encore payer 2000€!rnJ'ai la date du montage du kit de suspension qui prouve que je n'étais pas le propriétaire à ce moment là! C'est ahurissant!! Existe t'il un moyen de me retourner contre la personne qui m'a vendu la voiture sachant qu'elle n'avait pas fait le changement de carte grise et qu'il semblerait même qu'il est recouvert la mention manuscrite d'une autre date de vente se faisant passer pour Mr Y! En vous remerciant